



ZOOM sur le Pôle Végétal

Edito



La flavescence dorée, grâce au travail collectif, commence à perdre du terrain dans la quasi-totalité des secteurs viticoles du département. La prospection collective, initiée par la Chambre d'agriculture, permet de limiter l'impact des foyers dès leur apparition. Néanmoins, il est indispensable de conserver une attention particulière vis-à-vis de cette maladie. Les résurgences dans les zones viticoles françaises touchées sont nombreuses et prouvent que la bataille n'est pas finie !

Jean-Claude PELLEGRIN,
élu à la Chambre d'agriculture 13.

Le pôle maraîchage fait peau neuve !

Malgré tous les départs, l'équipe de maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône compte aujourd'hui trois nouveaux conseillers :

■ **Diana MEDINA NIETO**, première arrivante, a débuté le 13 mars dernier. Elle a pour missions principales l'animation et la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal maraîchage (BSV), l'accompagnement du groupe 30 000 en maraîchage, l'expérimentation en protection des cultures sous abris et les essais variétaux salades sous abris et plein champ.

■ **Maximilien LLORCA**, issu d'une école d'ingénieur en agronomie, a rejoint l'équipe maraîchage début juin. Ses missions principales sont : l'animation et l'accompagnement de maraîchers dans le cadre du réseau Fermes Dephy, le conseil sur les cultures sous abris, plein champ et hors-sol. Il s'occupe également du contrat de transition qui permet la subvention de nouvelles serres. Il est référent pour le conseil stratégique phytosanitaire et pourra en réaliser.

■ **Valérie FONTAINE**, a intégré l'équipe le 1^{er} août. Formée dans le milieu agricole, elle a travaillé pendant 7 ans dans la sélection variétale en poivrons et chicorées frisées et scaroles. Elle a ensuite travaillé à la CAPL en tant que responsable de marchés en Protection Biologique Intégrée, graines potagères, substrats de culture et équipements de protections individuelles. Ses missions principales sont l'animation et l'accompagnement d'un groupe Dephy Ecophyto, la réalisation d'essais et expérimentations en partenariat avec l'APREL, le conseil individuel aux maraîchers et l'animation du réseau des CETA.

L'équipe au complet est donc motivée et heureuse de contribuer au développement technique de la filière maraîchage des Bouches-du-Rhône !

Leurs contacts :

Diana MEDINA NIETO : 06 33 11 55 30
d.medina@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Maximilien LLORCA : 06 33 11 56 02
m.llorca@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Valérie FONTAINE : 06 70 47 15 68
v.fontaine@bouches-du-rhone.chambagri.fr

En bref

Adaptation au changement climatique en viticulture méditerranéenne

Cette étude est réalisée dans le cadre de l'AREVDI et financée par la région SUD PACA. L'objectif de l'action est d'étudier la pertinence de l'utilisation de techniques culturales innovantes permettant une adaptation du vignoble au changement climatique.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a travaillé sur les 2 aspects suivants en 2023 :

■ **La taille tardive pour retarder le débourrement et limiter les risques de gel**
Sur la parcelle de Vermentino de l'essai, la taille tardive début avril a permis d'échapper, en 2020 et 2021, au gel. Mais en 2022, la baisse de rendement sur cette parcelle nous a interrogé sur cette pratique. En 2023, une taille classique de début février et une taille de début avril ont été comparées.

La partie taillée début février donne un niveau de production économiquement plus favorable en absence de gel.

Il est encore trop tôt pour en tirer des certitudes, les résultats sont récents. Ils feront l'objet d'échanges entre les différents partenaires de l'action.

■ **L'ombrage afin de limiter les brûlures sur le feuillage et les grappes**

Sur une parcelle de Grenache blanc orientée nord-sud qui présente chaque année de fortes brûlures sur la face ouest, un dispositif a été mis en place mi-juillet, comprenant : un témoin, une modalité avec les 2 faces d'une rangée de vignes couvertes par un filet d'un mètre, une modalité avec juste la face ouest couverte par un filet.

Les premiers résultats montrent, pour les 2 modalités avec filet, une bonne protection vis-à-vis des brûlures occasionnées par la canicule du mois d'août. Un retard de maturité est observé sur la modalité couverte sur les 2 faces.

Les modalités, témoin et face ouest, protégées par un filet à même maturité, ont été récoltées et portées à l'institut Rhodanien pour être micro vinifiées afin de mesurer l'impact des brûlures sur les qualités organoleptiques du produit final obtenu. Comme l'action précédente, ces résultats feront l'objet d'échanges entre les différents partenaires de l'action.

Chiffres clés

249 ha

C'est le nombre d'amandiers en 2020 dans les Bouches-du-Rhône. Ce chiffre a sans doute augmenté depuis. Ce ne sont quasiment que des vergers jeunes, issus du plan de relance de cette culture, initié en 2015, présents essentiellement en Crau, Alpilles et Pays d'Aix. La Chambre d'agriculture est très impliquée sur cette culture.

*Source Agreste



La flavescence dorée : un chantier d'envergure chapeauté par la Chambre d'agriculture

La prospection flavescence dorée (FD) a débuté le 28 août. L'équipe des encadrants et la coordinatrice ont parcouru presque 2 000 km à la recherche des symptômes de cette maladie de quarantaine.

Cette année, les symptômes en zone précoce ont été signalés mi-juin et une parcelle contaminée à plus de 20 % a pu être arrachée à cette période. Ainsi, le risque de propagation par le vecteur a été limité.

Les symptômes sont les suivants :

- Coloration de la feuille (soit rouge pour les cépages noirs, soit jaunâtre pour les cépages blancs) ;
- Non aoûtément du rameau :
 - enroulement de la feuille vers l'intérieur ;
 - dessèchement de la grappe partiel ou total.

Attention cette année aux grappes desséchées à cause du mildiou.

Les 4 symptômes doivent se trouver sur le même rameau. En général, le cep est partiellement atteint, et un seul rameau présentera les symptômes.

La situation de l'évolution de la maladie nous demande une adaptation constante du plan de prospection.

Nous avons privilégié des zones précoces en début de campagne, mais aussi certaines caves coopératives. Au total, grâce à la forte implication des professionnels, nous avons prospecté plus de 2 500 ha.

Arles reste la commune la plus touchée actuellement. Néanmoins, suite à ces trois dernières années de prospection et d'arrachage massif, suivies des traitements insecticides obligatoires, nous avons constaté une nette diminution des contaminations. La nouveauté 2023 est l'ouverture de l'application cartographique « Mergin Maps » à plusieurs encadrants PCEN2. Cet outil permet de suivre en temps réel l'avancement des prospections, ce qui facilite la progression du chantier.

Votre contact : Ana CHAVARRI PADILLA :
06 33 11 56 78 - a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

Réalisez votre CSP avant le 31 décembre 2023

Le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP), est obligatoire pour renouveler le Certiphyto décideur, sans quoi il sera impossible d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques. Les exploitations certifiées HVE niveau 3 et celles en Agriculture Biologiques ne sont pas concernées. Pour toutes les autres exploitations, il est important d'obtenir le CSP d'ici le 31 décembre 2023 ! Le CSP permet de faire un diagnostic de l'exploitation et de déterminer les leviers pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Une attestation sera à présenter lors du renouvellement de votre certiphyto et lors de contrôles éventuels du SRAAL.

Votre contact :
Maximilien LLORCA :
06 33 11 56 02 - m.llorca@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

▲ La Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Chambre d'agriculture vous propose de valider le niveau 1 de la démarche de certification environnementale des exploitations et de connaître les exigences relatives à la HVE lors de formations tout au long de l'année.

Deux formules vous sont proposées.

Formation courte : maîtriser le niveau 1 de la certification environnementale (1,5 jour) : identification et appropriation du niveau de la démarche de certification et prise de connaissance du niveau 3.

Parcours de formation : évoluer vers la HVE (3 jours). Comment intégrer durablement sur mon exploitation le projet agri environnemental qu'est la HVE. Pour les collectifs d'agriculteurs, nous pouvons également faire pour vous un programme correspondant à vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86 : e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22

Des prestations sur mesure

Évaluer et maîtriser la Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne tout au long de votre démarche de certification environnementale. Ainsi nous pouvons évaluer avec vous votre niveau de conformité au niveau 1 de cette démarche lors d'un accompagnement individuel et vous délivrer l'attestation de conformité à ce dernier. Cet accompagnement peut être complété par un diagnostic du niveau 3 correspondant à la HVE avec le cas échéant un plan de progrès vers la certification.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL, chargée de mission qualité et phytosanitaire : 06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

